



Naturalisation française par filiation

Par **josepi**, le **27/12/2011** à **11:09**

Bonjour à Tous,

Permettez-moi de vous solliciter suite à un refus de naturalisation par filiation.

Je suis algérien et ma grande mère paternelle est de nationalité française. J'ai demandé la naturalisation française par filiation à ma grande mère paternelle mais elle m'a été refusée pour les deux raisons suivantes :

1. mon père est né en 1942 et à ce moment le mariage de mes grands parents n'était pas encore enregistré à l'état civil (il était encore mariage religieux).

Il a été inscrit à l'état civil qu'en 1950 (ça veut dire 8 ans après la date de naissance de ses parents).

S'il vous plait qu'est ce qu'il faut fournir comme document pour justifier le lien parental de mon père dans ce cas de figure ?

2. dans l'acte de naissance de mon père, il est bien indiqué qu'il est le fils de X mais il a été déclaré par un tiers.

Dans la deuxième raison du refus, ils disent que la naissance de mon père a été déclarée par un tiers et il n'est pas établi que sa mère ait procédé à sa reconnaissance du temps de sa minorité.

Je vous remercie de m'aider à comment justifier le lien parental suite à ces deux raisons du refus.

A noter que tous mes oncles et tantes paternels ont eu leur certificat de nationalité française.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement.